GAZETTE DE VARSOVIE

SAMEDI, 15 JUIN 1793.

VARSOVIE, *le* 15 *Juin.*

On se rappelle que dans la 3e. suite des opérations de la 5me. Confédération générale (No. 44.—1 Juin.) nous avons fait mention des dépêches, dans lesquelles M. le Maréchal Potocki demandoit à être libéré des instructions, qu'il avoit reçues pour la Cour de S. M. I. relativement aux intérêts politiques de la Pologne. Voici la réponse que la Confédération générale lui fit adresser dans le tems par ses Maréchaux.

Mr. le Maréchal.

Personne ne connoit mieux vos sentimens, que nous, que cette assemblée que vous avez présidée jusqu'ici, & qui formée de membres choisis par la Nation elle-même, a sous vos auspices reuni tous ses efforts, pour sauver la patrie. Nous partageons avec vous les revers qui affligent nos concitoyens; & comme la pureté de nos intentions, nous met à l'abri de l'ombre même du reproche, nous supportons avec cette constance tranquille, qui caractérise l'homme fort du témoignage de sa conscience, des désastres que nous ne pouvions ni prévoir ni détourner.

Ne voulant point abandonner au hazard les rênes du gouvernement, la Confédération générale vient d'appeller à ses côtés, le Roi & son Conseil, & en cela elle croit avoir satisfait à tout ce qu'exigeoient d'elle dans la conjoncture présente, une fermeté circonspecte, & la sainteté des sermens qui la lient. Comme on a remis à cette magistrature, le droit d'entamer & de suivre toutes especes de négociations politiques, la Confédération pense que cette nouvelle organisation, dissout de fait tous les pouvoirs, qu'elle avoit confiés aux ministres. Ainsi elle croit pouvoir bien qu'à regret, se prêter à vos desirs M. le Maréchal. Mais en vous dégageant de toutes obligations, comme son Envoyé à la Cour de S. M. l'Impératrice, elle vous engage comme citoyen, à remettre sous les yeux de cette grande Souveraine, l'état funeste des provinces, qui conservent encore le nom de Pologne. Déjà en proye au malheur, que du moins elles ne restent pas sans appui, sans loix, sans force publique qui en assure l'exécution, sans commerce, sans ressources enfin; sur-tout dans ces circonstances critiques, où la faculté de prendre des mesures efficaces nous est ravie, où il ne nous reste plus qu'à recevoir des ordres & à nous y soumettre.

La Diète passée dans un élan de patriotisme irréfléchi, a ouvert des emprunts considérables, au nom & sur le compte de la République. Alors les revenus Royaux répondoient à l'étendue de nos possessions. Mais si toutes les charges contractées ci-devant, & qui avoient, pour garantie, l'intégrité de ces domaines, doivent retomber sur cet espace borné qui nous reste, quel avenir affreux ne s'ouvre pas devant nous! Des citoyens sans moyens de subsistance, exposés d'ailleurs à une foule de désagrémens, dont vous avez été comme nous le témoin, sont encore épuisés par l'entretien d'une armée étrangère très nombreuse, & pour l'approvisionnement de laquelle, ils n'ont encore reçu aucun payement.—Nous comptons assez sur la sensibilité & & le civisme, dont vous avez donné tant de preuves, pour être persuadés que vous mettrez dans ces représentations, tout l'empressement, tout le zèle qui doivent animer un citoyen tel que vous vous êtes toujours montré, un citoyen vertueux, dont les mœurs constament pures, n'ont jamais été souillées par aucune tache. La Conf: gén: reste en fonctions, jusqu'au moment de l'ouverture de la Diète, afin d'y remettre sous les yeux de la Nation rassemblée dans la personne de ses représentans, toute la suite de ses démarches, & de convaincre par là le public, qui a les yeux ouverts sur elle, de la pureté de ses intentions.—Nous avons en oint à notre chancellerie, de vous faire passer divers écrits & mémoires, qui vous seront nécessaires dans cette négociation..... Nous sommes &c.

Antoine Pulawski Maréchal de la Conf: de Wolhunie, & Vice-Maréchal de la Conf: gén: de la Couronne.

Joseph Zabiello Grand Veneur de Lith: & Vice-Maréchal de la Conf: gén: de ce Duché.

A la nouvelle de la mort de S. A. le Pce. Sapieha, Maréchal de la Conf: de Lithuanie, la dite Conf: a convoqué une séance, dans laquelle entre autres déterminations, elle a nommé au Maréchalat, Mr: Zabiello gr: Veneur de cette Province, lequel avoit jusqu'à ce jour rempli les fonctions de suppléant.

Le Lieutenant Général Tutolmin, Gouverneur-Général d'Ołońsk & d'Archangel, a été nommé Gouverneur-Général à la place de feu M. le Cte. Kreczetników, & le commandement militaire est confié à M. le Lieutenant-Général de Derfelden qui étoit le plus ancien sous Mr. le Cte. Krecetników.

Quadraste de l'étendue de terrein occupé par la Moscovie & la Prusse, & de celui qui reste encore à la Pologne, avec la spécification des villes, villages, population, impots &c. dans l'un & l'autre.

Puiss: co-partag:	*Mil: carré:*	*Villes.*	*Villages.*	*Populat:*	*Impôts.*
La Prusse — —	1 061	262	8,274	1,136,389	3,594,640.
La Moscovie en Ukr:	2,656	115	6,056	2,046,398	8,691.072.
—en Lithuanie. —	1,897	140	4,025	965,290	
En total — —	5,614	717	18,355	4,148,077	12,285.712.
Il reste à la Pologne.	4,016	697	10,589	3,512,710	13,559.181.

F R A N C E.

6me. suite des événemens politiques dans le courant de Mai.

Du 21. Chassey avoit fait dès le 15. lecture d'une pétition de 400 citoyens de Lyon. En voici l'extrait: „Une scission vient d'éclater entre les sociétés populaires de cette ville. Le comité central des sections vient d'en former un sous le titre de Jacobins: La des hommes dont l'exagération a si souvent été funeste à la patrie, ont fait voter par acclamation, l'érection d'un tribunal révolutionaire. Chaque section dominée par les membres de cette société, a nommé un juge, & le tribunal est prêt à prononcer sur la vie des citoyens. En vain la majorité des citoyens s'est opposée à cette institution; les scissionnaires ont répondu que quelque fût le vœu de la Convention, le tribunal révolutionaire seroit créé. Nous protestons contre cette institution légale, & toujours résolus à vivre libres ou mourir, nous déclarons une guerre à mort aux tyrans & aux anarchistes, & si le tribunal nouveau est nécessaire, c'est à la Convention Nationale seule à le créer. Nous ne reconnoitrons jamais de loix, que celles qui émaneront d'elle. " (*Signés.....*)

Une lettre d'un président de section renfermoit des détails sur ces faits, & annonçoit que les deux partis qui divisent cette ville, ont envoyé chacun de leur côté, une députation à la Convention Nationale. „J'assure, a dit Chassey, que le tribunal est peut-être en ce moment en activité, & qu'on est sur le point d'exécuter d'après ses jugemens, 14 à 1600 prisonniers. La terreur est telle à Lyon, que pour ne pas se compromettre, dans le cas d'un examen aux bureaux de la poste, les citoyens dont vous venez d'entendre la pétition, ont pris 7 lieues de détour. Les nouveaux Jacobins de Lyon ont député un de leurs membres à ceux de Paris. Il leur a porté la nouvelle de la levée d'une armée révolutionaire de 5,000 hommes, qui après avoir exterminé d'abord ceux qui ont voulu sauver les tyrans, marcheroient contre les rébelles de la Vendée. Il leur a dit encore que le tribunal révolutionaire expédieroit en détail, ce que l'armée auroit oublié en gros. „Que le peuple se sauve lui-même, a-t-il ajouté; qu'il ne soit pas épouvanté par l'effusion du sang, une révolution ne se fait jamais sans en répandre, & le vrai soldat le verse avec courage & avec calme. Les aristocrates & les modérés calomnieront le peuple, mais le moyen le plus sûr d'étouffer la calomnie, c'est d'exterminer les calomniateurs. Ils m'appelleront brigand; eh bien! je jure foi de brigand, que je ne voterai désormais de pétition, que les armes à la main. Je jure que le mot

de liberté sera toujours dans ma bouche, & son temple dans mon cœur. Voilà, citoyens, ajoute Chasfey, quels sont les principes de cette société nouvelle."

Chasfey propose de décréter. 1. Le renvoi de la pétition des citoyens de Lyon, au comité de législation, pour faire mardi un rapport général, sur les troubles de cette ville. 2. De déclarer nulle & non avenue, l'élection du tribunal révolutionaire. 3. De défendre à ses membres sous peine de mort, d'entrer en activité. 4. D'ordonner aux citoyens de désobéir à toute citation de leur part, & de les autoriser à repousser la force par la force.

L'assemblée voulant aller de suite à la délibération, avoit écarté les réclamations qui commençoient à s'élever, & décrété les propositions de Chasfey. Ce décret n'ayant produit aucun effet, par une suite de l'obstination des comité & armée révolutionnaire de Lyon, il a été confirmé le 21. & l'on a pris des mesures plus précises, mais aussi plus sévères, pour en assurer l' exécution.....

Le même désordre continue à régner dans les séances de la Convention. Il n'est pas de moyens que les désorganisateurs n'employent, pour troubler le cours des délibérations, & forcer l'assemblée de se p êter à leurs vues. L'espace ne nous permettant pas de détailler toute la suite de ces manœuvres anti-patriotiques, nous allons dumoins en offrir une idée, en esquissant la séance du 27. Nous remettons à Mercredi, la protestation du Président Isnard.

.....Des Commissaires de la section de la Cité, sont venus réclamer à la barre, leur Président & leur secrétaire enlevés, disent-ils, au mépris des loix. Diverses expressions menaçantes étoient mêlées à leur demande, qu'ils ont terminée en réclamant l'envoi des membres de la Commission des 12. au tribunal extraordinaire.

Le Président (Isnard) a répondu à la députation, que la Convention Nationale pardonnoit à leur jeunesse & à leur égarement, le ton peu mésuré de leurs discours. (De violens murmures interrompent cette réponse.) Après quelques momens d'agitation, le Président continue ainsi: „ Les représentans du peuple ne vous doivent en ce moment autre chose que des conseils. " ... „ *Justice*! s'écrie un des pétitionnaires. "—„ Tous les François l'obtiendront de la Convention, reprend le Président, & c'est parce que ce sentiment est gravé dans nos cœurs, que je ne vous le rappelle pas. Vous voulez être libres, citoyens, il est aisé de le reconnoitre: eh bien! connoissez l'obéissance aux loix. Sachez que la véritable liberté ne consiste pas dans des signes ou des mots; & n'oubliez jamais que la tyrannie, soit qu'elle habite un palais ou un souterrein, qu'elle se présente couronnée d'un diadême ou d'un bonnet, qu'elle soit couverte de dorure ou qu'elle soit *sans culottes*, est toujours tyrannie. Les François n'en veulent d'aucune espece; cette volonté s'accomplira, & aucune portion du peuple ne pourra influencer les délibérations de la Convention Nationale. "

Cette sage réponse a été fréquemment interrompue par de violens murmures d'une partie de l'assemblée & des tribunes. Le Président se couvre; le calme renait, mais il n'est pas de longue durée. Roberspierre l'aîné monte à la tribune, & sollicite la parole: un décret la lui refuse. Charlier la demande aussi, pour motiver un décret d'accusation contre la Commission des Douze. Le tumulte l'empêche de s'expliquer; plusieurs membres viennent au bureau signer la demande d'un appel nominal; près de deux heures se passent dans une violente agitation de l'assemblée, partagée par les tribunes. Le Président se couvre une seconde fois; mais la demande d'un appel nominal se répete avec une nouvelle chaleur.

Bourdon de l'Oise demande, que les citoyens détenus par ordre de la Commission, soient provisoirement remis en liberté. — „ Tirons le canon d'allarme, s'écrie Marat, *résistance à l'oppression*! que le peuple se fasse justice lui-même.... Oui, oui s'écrient simultanément un grand nombre de membres de la partie gauche. "

„ Je demande, dit Vergniaux, la convocation des assemblées primaires. " ... Oui, oui; aux voix, aux voix, s'écrient les membres de la droite, se levant en signe d'adhésion. "

„ Je demande l'appel nominal, dit Danton, & je déclare que si l'on persiste à le refuser, nous résisterons à l'oppression, & que le peuple décidera. "

Barbaroux demande que cette déclaration soit consignée au procès-verbal; la majorité l'a décrété.

Après de longues altercations sur la maniere de poser la question pour l'appel nominal, elle l'a été ainsi.—Roberspierre sera-t-il ou non entendu?

L'appel nominal étoit commencé. cependant un murmure sourd régnoit encore dans la salle. On pouvoit croire que les passions qui avoient agité l'assemblée pendant plusieurs heures, n'avoient pas eu le temps de se calmer; mais bientôt on a connu la véritable cause du nouveau trouble. Plusieurs membres ont interrompu l'appel en déclarant, que s'étant présentés aux issues du lieu des séances, pour en sortir quelques instans, ils en avoient trouvé toutes les avenues obstruées par une foule immense de citoyens, qui leur en avoient interdit la sortie. La convention devoit donc d'abord s'assurer de sa liberté, avant de continuer sa délibération. Divers moyens de la constater ont été proposés. Fermond demandoit que le maire, le département de Paris & le ministre de l'intérieur, fussent appellés dans le sein de la Convention, pour rendre compte de l'état de Paris, & de la sûreté de la Convention Nationale. Collot d'Herbois vouloit savoir par quel ordre un bataillon armé s'étoit porté autour de son enceinte. Cette derniere proposition a obtenu par son importance, une priorité de fait. Le Commandant du bataillon a été appellé à la, barre; là, il a déclaré que l'ordre de se ranger autour de la convention, lui avoit été donné par ses supérieurs en grade, sur un ordre semblable du maire de Paris, qui le tenoit à son tour de la commission des douze. Il a ajouté qu'interrogé à une des portes de la salle, par un membre qu'il ne connoit point, mais qui s'est nommé, (c'est Marat) sur les motifs de l'armement & du rassemblement de son bataillon, il lui avoit répondu qu'il ne rendroit ce compte, qu'à ceux qui ont un caractère pour le recevoir; qu'alors le membre avoit exhibé ce que le Commandant appelle un ordre supérieur, un pistolet; mais que lui, militaire, n'étoit pas accoutumé de céder à de pareils ordres.

(La séance n'étoit pas encore levée à 10 heures du soir. Tout fait craindre une explosion prochaine dans Paris...)

„ La Convention Nationale a approuvé la nomination faite par le conseil-exécutif provisoire, le 20 de ce mois, du Général Kellermann pour commander en Chef les deux armées des Alpes & d'Italie, & celle du Général Brunet, pour commander l'armée d'Italie; lequel Général Brunet sera autorisé par le Général en Chef, à prendre de luimême toutes les mesures que la sûreté des places maritimes exige. " (Ce sont les propres termes du décret.)

Dornac alors Général en Chef de l'armée des Alpes, par la retraite de Kellermann, informe la Convention Nationale, que le camp de cette armée vient d'être effectué; qu'il s'occupe de fortifier tous les points de défense, dans la Maurienne & la Tarentaise, & qu'il a augmenté les garnisons de Mont-Lyon & de Briançon. Instruit le 8 de ce mois, qu'il existoit des rébelles à Cénies au-dessus d'Annecy, il s'est concerté avec les Commissaires de la Convention, & les troupes qu'il a fait marcher, ont tué quatre rébelles & fait un prisonnier, qui va être livré au glaive des loix. Le 15. 17. & 20. il a obtenu de nouveaux succès. Il pense que ces troubles n'auront aucune suite. (Renvoyé au comité de salut public.)

Lettre de M. Mullinen Avoyer de Berne, au citoyen Barthelemy, ambassadeur de la République Françoise.

„ Des avis réitérés de la part du pays de Vaud, qui avoisine la France, nous confirment, Monsieur, les inquiétudes des François, & l'opinion généralement répandue dans ces contrées, que nous avons des intentions hostiles à leur égard, & que nous n'attendons que le moment favorable pour les effectuer. Quelqu'absurdes & quelque dénués de fondement que soient ces bruits, répandus sans doute par des gens mal-intentionnés, il importe néanmoins que l'on y mette ordre le plutôt possible, en faisant connoitre la vérité de nos sentimens à nos voisins; ces sentimens, comme vous le savez très-bien, ayant été invariablement de conserver la paix & d'observer la plus exacte neutralité. C'est dans ce but que j'ai l'honneur, Monsieur, de vous envoyer la copie d'une affiche publiée le 13 Avril à Lyon, sous le nom des trois Corps administratifs de cette ville. Son contenu est tel en ce qui nous concerne, que j'ose me flatter qu'il sera désavoué & révoqué avec la même publicité. Mais comme ces insinuations & même les assertions calomnieuses, ont trouvé plus ou moins de croyance, dans la partie de la France limitrophe à notre canton, il seroit bien nécessaire que vous veuilliez prendre la peine d'en instruire le ministre des affaires étrangères, ou d'employer tel autre moyen que vous trouverez convenable, pour détruire & dissiper des bruits, dont vous connoissez mieux que personne la fausseté, & que je ne puis attribuer qu'aux mauvaises manœuvres de quelques misérables, bannis ou fugitifs de ce pays, qui rodent le long de nos frontières, & qui pour satisfaire leur vengeance, ne demanderoient pas mieux que de troubler la paix & le bon voisinage, qui a régné jusqu'à présent entre les deux Nations.

P. S. Je dois encore avoir l'honneur de vous instruire, que les mouvemens de nos milices, au pays de Vaud, n'ont d'autre objet que les revues ordinaires, & l'échange de deux bataillons cantonnés dans ce pays, contre deux autres de même force, qui relevent les premiers."

Lettre du Pce. de Cobourg au Général en Chef de l'armée du Nord. (Nous n'avons pu la donner dans notre dernier No:)

„ Monsieur, il m'est parvenu il y a quelques jours, une lettre de M. Lebrun de Paris, dans laquelle il m'adresse de longs raisonnemens & de longues menaces, pour m'engager à rendre la liberté au capitaine Lecointre. Comme je n'ai pas l'honneur de connoitre M. Lebrun, & qu'en qualité de Général d'armée, je ne corresponds qu'avec les Généraux ennemis, je vous prie, Monsieur, de vouloir bien lui répondre en mon nom, que sur les détails qu'il m'a donnés sur un objet, dont la multitude d'affaires beaucoup plus importantes m'avoient empêché de m'occuper, & après les recherches que j'ai fait faire à cet égard, je donnerai des ordres, pour que le Capitaine Lecointre soit reconduit avec égard, aux avant-postes de l'armée Françoise. Non-seulement je ne fais aucune difficulté de rendre cet officier, mais je suis prêt aussi à renvoyer avec lui cinq autres personnes, parmi lesquelles est un Lieutenant-Colonel. On me les avoit remis comme des assassins. Je vous abandonne le soin de les récompenser ou de les punir."

„ On me parle beaucoup dans la lettre de M. Lebrun, de justice, de civilisation & de loix. Je suis très-certainement éloigné sous tous les rapports, de mettre en parallele l'affaire de M. Ordonnophe, conseiller-pensionnaire, & de M. Vaucalonne, bourguemestre du magistrat de Bruges, arrachés brusquement tous les deux sans aucun sujet, de leur famille & de leur patrie, & conduits dans la nuit du 3. au 4 Mars, à la Citadelle de Lille. Mais je demanderai d'après quels principes de civilisation & d'équité, on y a détenu jusqu'ici deux hommes infirmes & âgés, au mépris de toute humanité, de toute justice, & de tant de proclamations qui ont été faites jusqu'à ce jour. Je demanderai encore si cette grande loyauté de principes, autorise à trainer dans toute l'étendue de la France, 1400 malheureux prisonniers, qui depuis trois mois, aux termes précis d'un cartel scrupuleusement observé par nous, & ouvertement violé de votre part, ne devroient plus être entre vos mains. On me parle sans cesse de justice, de représailles, des loix de l'humanité & de celles de la guerre; quel exemple me fournit-on de délicatesse, d'exactitude à remplir ses engagemens, de loyauté & de vertus, que je fusse tenté de suivre? Les raisonnemens ne me persuadent que par l'évidence; les menaces ne m'épouvantent jamais. C'est avec le plus grand empressement que je saisirai toujours, chaque occasion d'adoucir de tout mon pouvoir les calamités de la guerre. Quant aux ressentiment que M. Lebrun veut me faire craindre, ayez la bonté, Monsieur, de l'assurer que ce n'est pas par de semblables motifs, qu'on m'a jamais déterminé. La seule vengeance (car il en est question dans sa lettre) qu'on puisse exercer contre moi, c'est au champ d'honneur, & les armes à la main.

Réponse du Général Lamarche. Au quartier-général de Valenciennes.

„ Monsieur, je ne suis point orateur, je suis soldat; je ne ferai point de phrases, mais je tiendrai fidélement les engagemens que je contracterai avec les Généraux ennemis, parce que je suis d'une nation qui aime à les tenir. "

„ La lettre que vous aura adressée le ministre Lebrun, avoit un motif juste; la réclamation du Capitaine Lecointre, du Lieutenant-Colonel Pile, & de cinq autres victimes qui vous ont été livrées, mais que le moindre principe d'équité & des droits de la guerre, auroit dû vous empêcher de recevoir. Doit-on en effet connoitre d'autres prisonniers, que ceux faits au *champ d'honneur & les armes à la main*? Et peut-on considérer comme tels, des hommes qui vous ont été livrés par Dumourier, par un traitre, que loin d'accueillir près de vous, vous eussiez dû mépriser & chasser, en l'abandonnant aux remords qui l'attendent. "

„ J'envoie au ministre de la guerre copie de votre lettre, pour lui donner connoissance des réclamations que vous faites de 1400 prisonniers de guerre, du conseiller-pensionnaire Ordonophe, & du bourguemestre Vaucalonne, afin qu'il me mette à même de faire droit à votre demande.„

„ Habitué d'après les principes de la Nation Françoise, à ne faire la guerre que loyalement, je vois avec indignation, que vous tolérez les incendies portés par vos troupes, chez les malheureux habitans des campagnes, dont vous devriez respecter la situation déplorable. Je vous envoye le Lieutenant Hollandois Marc, & le sergent des grenadiers Wallons; j'espère que de votre côté, vous renverrez les six personnes détenues à Maestrich. „

„ Je joins ici des letres que je vous prie de faire parvenir à leur destination. "

„le Général en Chef de l'armée Françoise." *Signé*: *Lamarche!*

Extrait d'une lettre du camp de Bouchain.

..... „Nos troupes & nos places sont dans les meilleures dispositions. La garnison & le Commandant de Condé font une défense héroique. La ville est bloquée & cernée de toutes parts, de sorte que rien ne peut y entrer, ni en sortir. Mais on assure que nos braves freres ont des vivres pour deux mois. Les Autrichiens veulent prendre Condé par la famine, mais il est probable qu'on parviendra par quelqu'évolution habile, à délivrer cette place. — Douay est prête à tout événement; les inondations sont formées, & l'on s'y dispose à une vigoureuse résistance. — Valenciennes n'a aucune espèce d'inquiétude. On y est d'ailleurs en état de soutenir le siège le plus opiniatre. — Quant à Lille, les provisions de bouche s'y amassent, & cette place redoutable sera bientôt en état de braver également les Autrichiens & la famine. Les ennemis sont, dit-on, bien moins riches que nous en munitions de toute espece, & l'on s'attend même qu'au premier jour, ils manqueront de fourage. Le poste important du Pont-Rouge, qui est la clef de la Flandre Françoise, est gardé avec la plus grande vigilance. Sa défense & celle de ses éclufes sont confiées à nos plus braves troupes, entre autres au 15e. régiment d'infanterie..... "

„Le dernier mouvement par lequel le Général Lamarche vient de transporter son camp, de Famars où ses lignes étoient trop vastes pour le nombre de ses troupes, à Bouchain où ses forces plus resserées, seront plus en état de se défendre avec succès, ce mouvement qui le rapproche de Condé, & lui fournit de nouveaux moyens de la secourir, nous donne le juste espoir que le blocus de cette place ne fera pas de longue durée. En effet, dans sa position actuelle, la moindre méprise de l'ennemi peut favoriser nos projets, & desservir ceux des armées combinées qui nous observent de toures parts. &c. &c.

En combinant tous les rapports officiels & les lettres particulières, que leur longueur ne nous permet pas de rapporter, il paroit comme nous l'avons dit dans notre dernier No. que les François ont réellement abandonné d'eux mêmes leur camp de Famars, après avoir jetté 10000 hom: dans Valenciennes, & en avoir envoyé 15000. contre les rebelles, d'après l'ordre exprès du pouvoir exécutif. Ils sentoient bien qu'il leur étoit impossible de conserver des lignes aussi vastes, avec 40 & quelques mille hommes qui leur restoient, tandis que le Maréchal de Villars avoit eu peine à se soutenir dans ce même emplacement, avec 120000 h: de troupes de Ligne aguéries & bien disciplinées. Ainsi l'on voit que les plus fortes attaques ont été contre les redoutes entre Aulnoi & Maresche, qui formoient le camp avancé des François, & dont le Corps d'armée Autrichienne s'est effectivement emparé le 23. La seconde attaque faite le même jour, est celle de Raismes que le Général Clairfait a occupé avec le même succès, tandisque les Prussiens s'emparoient d'Hasnon, & les Hollandois d'Orchies. Quant aux redoutes d'Anzain, comme elles ne servoient qu'à protéger le camp, ils les ont abandonnées en même tems que Famars. Les Autrichiens occupent actuellement ces hauteurs, qui bien fortifiées par l'ennemi, pourront favoriser le bombardement de Valenciennes, si l'on en vient là.— Les François regardent la retraite de Lamarche comme un coup de maitre, qui retarde les opérations de l'armée Autrichienne, & sauve la ville de Condé. Les Autrichiens croyent au contraire que cette journée décide de la campagne, avance & garantit leur succès futurs. C'est au tems seul qu'il appartient de décider cette grande question. Cependant toutes les apparences pour l'instant, paroissent être en faveur des derniers. Les redoutes d'Ansain leur seront très utiles dans tous les cas.

De Hanau, le 23 Mai.

Nous recevons en ce moment l'avis d'une victoire signalée, que les Prussiens ont remportée du 19 au 20. sur les François, dans les environs de Hombourg. Ce furent ces derniers qui attaquèrent; les Prussiens firent d'abord semblant de se retirer; mais revenus sur leurs pas, ils fondirent sur l'ennemi avec tant de vigueur, qu'ils lui tuèrent 500 hommes, & firent un grand nombre de prisonniers. Le combat fut des plus opiniâtres. Il couta des flots de sang de part & d'autre. Nous attendons avec impatience les détails de cette affaire.

Du 27. On apprend que le 25. un Corps de 6 mille François, a surpris aux environs de Turcoin, un bataillon Hollandois qui, à ce qu'on assure, a été taillé en pieces, à l'ex-

ception de 30 hommes. — On forme un cordon de troupes sur les frontières du Luxembourg, pour empêcher les incursions des François.

Strasbourg, le 23 Mai.

Le Général Houchard ayant appris qu'il régnoit une maladie épidémique parmi les troupes Autrichiennes du côté de Luxembourg, il a fait couper toute communication avec ce pays là, & fait garder les frontières avec la vigilance la plus sévère, pour empêcher ce fléau de pénétrer sur le territoire de la la République. Il a instruit de cette triste découverte, le ministre de l'intérieur, qui à son tour en a donné avis à notre administration, afin qu'elle puisse prendre les mesures requises dans ces sortes de circonstances. (*Courier de Strasbourg.*)

De Marseille, le 25 Mai.

Plusieurs navires chargés de bled, venant de Livourne, sous l'escorte d'un vaisseau de guerre & d'une frégate de la République, sont entrés le 15. dans notre port. On a su par les dépositions des Capitaines, que le convoi passant devant Oneille, les forteresses de cette place avoient tiré sur nos navires. De son côté, le vaisseau de guerre s'est approché de la ville, & l'a canonnée pendant plus d'une demi-heure, ainsi que deux petits corsaires qui se disposoient à sortir du port. Le vaisseau a tiré plus de 200 coups de canon, qui au rapport des Capitaines, ont causé beaucoup de dégâts, tant à la ville qu'aux bâtimens & aux corsaires, qu'on croit avoir été coulés à fond.

Saint-Domingue, le 20 Avril.

L'animosité des Blancs du quartier de Jérémie, contre les citoyens de couleur, vient de plonger cette belle Colonie dans de nouveaux désastres. Ces Colons orgueilleux & sanguinaires, ont armé leurs nègres eux-mêmes, & déjà l'incendie a consumé le Cul-de-sac, cette riche plaine qui avoit échappé aux derniers ravages. Ces malheurs sont d'autant plus cruels, que la Colonie étoit à la veille de devoir aux soins des Commissaires civils, les douceurs & la prospérité de la paix. Cependant on espère beaucoup des mesures que ces derniers ont prises.

La ville de Saint-Marc peuplée de patriotes, est paisible & tranquille; mais la crainte de l'avenir flétrit tous les cœurs.

Des lettres des commerçans de Cadix, annoncent que les Royalistes de la Martinique & de la Guadeloupe, que les Commissaires nationaux avoient fait embarquer pour la France, sur un vaisseau & deux frégates, se sont révoltés en route, & se sont rendus les maitres sur ces batimens, qu'ils ont conduits à la Trinité Espagnole. Ces lettres garantissent cette nouvelle comme très-sûre.

De Constantinople, du 10 Mai.

Des lettres particulières nous assurent très positivement, (quoique tout semble annoncer le contraire,) que M. Descorches, ci devant Ministre de France à Varsovie, est arrivé à Constantinople avec le même titre, & qu'il a été présenté au Divan, par M. Fonton qui remplissoit les fonctions d'Agent par *interim*, & qui reste auprès de lui en qualité de premier secrétaire de Légation. Ces lettres ajoutent que le nouveau ministre a obtenu une audience, mais elles ne disent point, & par une très bonne raison sans doute, quel accueil il a reçu. — Le Courier du Bas-Rhin (No. 39.) resout la difficulté, bien que très probablement il n'en sache pas plus que l'auteur de ces lettres. Il n'annonçoit encore que l'embarquement de M. Descorches à Venise, pour se rendre à la Porte, & cependant il assuroit d'avance, qu'il *y seroit vu de mauvais œil. & que le ministère de S. H. ne recevroit point un représentant Jacobin, de la part des assassins de Louis XVI.* Cela est très probable; mais laissons au tems à décider cette question. Il est certain que les ministres des autres Puissances, sont intéressés à mettre des obstacles à cette réception. Il ne l'est pas moins, que le Ministère Ottoman ne paroit pas être dans des dispositions très favorables à la cause des François. Une preuve incontestable, ce sont les droits de douane, auxquels on vient d'astreindre les négocians de cette Nation, qui ne payoient rien autrefois; c'est encore la déclaration relative à la neutralité, & dans laquelle entre autres articles peu à l'avantage de la France, on interdit toutes attaques, combats & voies de fait, à trois lieues du territoire des villes & ports Ottomans, bien qu'antérieurement on eut promis à M. Fonton, que l'Archipel entier seroit absolument libre pour la République Françoise, comme pour les autres Puissances belligérantes. Mais ces dispositions que dictoit la prudence, prouvent-elles assez dans les circonstances actuelles, pour qu'on puisse en inférer que la Porte veut rompre ouvertement avec la France? Non sans doute, d'autant plus que son intérêt du moment semble désavouer une telle démarche. Les Ministères de Suede, de Dannemark, de Venise & quelques autres, ne pensent probablement pas plus avantageusement de la révolution Françoise, & n'ont peut-être pas plus sujet de s'en louer; cependant cet *intérêt du moment* qui presque toujours est & doit être la loi suprême, les a déterminés à suivre plus strictement que jamais, ce système de neutralité qu'ils n'eussent pu rompre, sans s'exposer à des dangers imminens & à des fraix onéreux, que ne compenseroient point quelques avantages précaires ou éloignés, qui même vu leur position, n'en seroient point pour eux. Ce qui rend cette neutralité plus indispensable encore pour certaines Puissances, c'est la stagnation du commerce en Angletère, laquelle a fait fermer près de 1000 grandes manufactures, sans compter les fabriques ordinaires, ce qui réduit à la mendicité plus de 15,000 ouvriers, qui restent sans travail; c'est encore le discrédit du papier-monnoie, jadis préféré aux especes d'or & d'argent; ce sont enfin les 175 banqueroutes assez considérables pour faire époque, (dont une de 17 cent mille liv: st:) que ces deux causes réunies ont déterminées, dans l'espace de moins de deux mois.

Au surplus il pourroit bien être que tous ces beaux raisonnemens politiques n'eussent d'autre fondement, que des hypothèses en l'air. En effet nous ne voyons nulle part, que dans aucune des séances de la Convention de France, il ait été question de donner à M. Descorches ou à tel autre que ce soit, des pouvoirs pour Constantinople. Nous ne voyons non plus ailleurs que dans le Courier du Bas-Rhin, que M. Fonton & quatre autres Dragomans ayent donné leur démission, pour ne point se trouver avec le nouveau ministre; démarche qui seroit tout au moins ridicule, puisqu'ils n'ont jamais été autorisés par le pouvoir exécutif de France. Cette gazete est encore la seule où l'on fasse promener ce M. Descorches avec un arbre de la liberté, comme s'il ne croissoit point d'arbres en Turquie, & que d'ailleurs la liberté ne pût s'annoncer que par ce signe bisarre. Une telle conduite indiqueroit effectivement la démence la plus marquée, & s'il a pu se la permettre, ce qui ne paroit pas probable, il mérite à tous égards l'arrestation, dont cette même feuille fait mention au No. 43.

Extrait d'une lettre de Breslau, le 25 Mai.

„ L'émeute excitée en cette ville dans les derniers jours d'Avril, par des gens de métier rassemblés au nombre d'au moins six cent, a eu des suites plus funestes qu'on ne le présumoit. Ni les représentations, ni les menaces, ni même la sévérité à laquelle l'inutilité de toutes les autres mesures, a forcé les Magistrats des recourir; rien n'a pu détruire le germe de cet esprit d'insubordination, qui après s'être concentré pendant un certain tems, & propagé de classes en classes, avoit fini par une irruption aussi violente que soudaine. Il est vrai que les canons braqués contre ces perturbateurs, avoient mis fin au tumulte. Une trentaine des plus obstinés, couchés sur le carreau, aumoins autant de blessés, la bonne contenance des troupes, la vigilance circonspecte des autorités constituées, les décrets sévères portés contre les rébelles, tous ces moyens réunis avoient semblé les ramener à leur devoir. Mais de nouveaux rassemblemens, quoique moins nombreux & moins suspects en apparence, font craindre une nouvelle irruption de ce Volcan, dont les clapiers s'abouchent au loin. Quelques uns de ces désorganisateurs se répandent dans les basses classes du peuple, & même parmi les gens de la campagne, & tentent sourdement de leur inspirer leurs principes. Une seconde insurrection peut-être plus funeste que la première, nous menace encore; semblable à un feu qui couve sous la cendre, elle peut éclater d'un instant à l'autre. Cependant les sages précautions qu'on a prises, & la surveillance non-interrompue de toutes les personnes intéressées à maintenir l'ordre, nous donnent lieu d'espérer que cette crise sera de peu de durée. Les perquisitions qu'on a faites sur-le-champ & qui se continuent, ont mis à portée de suivre les traces de ce complot. Quelques uns des Chefs ont été arrêtés. M. Werner second directeur de la ville, s'est trouvé compromis, & après un examen scrupuleux de ses papiers, il a été conduit à la forteresse de Neisse.... Le Corps des bourgeois & les diverses Corporations ont profité de cette circonstance, pour faire des réclamations. La justice étoit pour eux, & la conjoncture actuelle parloit encore plus haut en leur faveur; aussi a-t-on pris leurs plaintes en considération. On leur a même promis d'y faire droit, & de leur donner une satisfaction pleine & entière. A quelques petits mouvemens près qui jusqu'ici n'ont rien de dangereux, la tranquillité règne en ce moment dans la ville. Mais la sécurité du présent ne nous inspire point assez de confiance, pour nous endormir & nous aveugler sur l'avenir..... "